



MAIRIE
64 290 LASSEUBE

Tél : 05.59.04.22.67

Fax : 05.59.04.24.34

e-mail : mairie.lasseube@wanadoo.fr

Lasseube, le 09 juin 2011

Le Maire

à

Mmes et MM. les Conseillers Municipaux

Objet : Réunion du Conseil Municipal n°5/2011

P.J. : Arrêté préfectoral fixant par commune le nombre de délégués, de suppléants et le mode de scrutin à appliquer

Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous convier à une réunion du Conseil Municipal qui se tiendra
le 17 juin 2011 à 21h à la Mairie de Lasseube.

➤ **ORDRE DU JOUR** :

1. Election des délégués du Conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs,
2. Demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle,
3. Demande de subvention exceptionnelle pour dégâts causés à la voirie communale,
4. Demande de reconnaissance de l'état de calamité agricole,
5. Participation d'un riverain au frais de voirie engendrés par le déplacement d'un chemin rural,
6. Achat de panneaux de signalisation routière,
7. Etude de transformation du Presbytère et de la grange Cabarrouy en logements sociaux,
8. Mise en accessibilité de la rue Louis Barthou : choix du maître d'œuvre,
9. Renouvellement du Contrat à Durée Déterminée d'une animatrice jeunesse,
10. Subventions aux associations,
11. Subvention exceptionnelle à la pratique du karting,
12. Achats et travaux sans délibération,

Questions diverses.

Le Maire,

Jean-Louis VALIANI



Convocation : 09 juin 2011

L'an deux mil onze et le dix-sept du mois de juin, le Conseil Municipal s'est réuni à vingt et une heures sous la présidence de Monsieur Jean-Louis VALIANI, Maire.

Présents : Michèle CAZADOUMECQ-COGES, Patrick PORTATIU-CAMBUSSET, Rachel MONTET, Joëlle LACAZETTE-JACOB, Yves BORDENAVE, Sébastien BORDENAVE-NOLIVOS, Rachel CAZALET, Emmanuel COPPIN, Anne-Sophie DUFOSSE, Serge GUILHEM-BOUHABEN, Henri LAGREULA, David LAMPLE, Murielle LAURENT, Michel SALLENAVE

Absents ayant donné pouvoir : Joëlle FABRE, qui a donné pouvoir à Jean-Louis VALIANI, René BOURDET-PEES, qui a donné pouvoir à Yves BORDENAVE, Félix REBOLLE-LABORDE, qui a donné pouvoir à Sébastien BORDENAVE-NOLIVOS, Alain TUCQ, qui a donné pouvoir à Murielle LAURENT

Secrétaire de séance : Joëlle LACAZETTE

Présence des correspondants de presse (Sud-Ouest).

Monsieur le Maire débute la séance du Conseil par la lecture d'une lettre de Monsieur BOURDET-PEES s'excusant de ne pas être présent et se portant candidat à l'élection des Délégués du Conseil Municipal en vue de l'élection des sénateurs.

I – ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS :

ELECTION DES DELEGUES

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la liste des 5 délégués titulaires en vue de l'élection des sénateurs et demande si d'autres personnes se portent candidates. Monsieur Yves BORDENAVE présente également sa candidature.

Après le vote sont élus :

Monsieur Jean Louis VALIANI : 19 voix
Monsieur Patrick PORTATIU-CAMBUSSET : 18 voix
Mademoiselle Joëlle LACAZETTE-JACOB : 17 voix
Madame Michèle CAZADOUMECQ-COGES : 16 voix
Madame Joëlle FABRE : 15 voix.
0 bulletin blanc ou nul

ELECTION DES SUPPLEANTS

Monsieur le Maire présente une liste de trois suppléants en vue de l'élection des sénateurs et demande si d'autres personnes se présentent à cette élection. Devant la négative le vote débute.

Après le vote sont élus :

Madame Rachel MONTET : 14 voix
Monsieur Emmanuel COPPEN : 14 voix
Monsieur Serge GUILHEM- BOUHABEN : 14 voix
5 bulletins blancs

II – INTEMPERIES DU 30 MAI 2011 : DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Le Maire rappelle que le champ d'application du régime des catastrophes naturelles couvre les dommages causés aux biens couverts par un contrat d'assurance « dommages » et provoqués par des événements naturels non assurables. Les intempéries subies par la Commune le 30 mai 2011 en font partie.

Pour que la possibilité d'une indemnisation soit examinée, il convient de déposer auprès des services de l'Etat, une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour cette période.

**64290 – Pyrénées-Atlantiques**

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à déposer une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre des intempéries subies par la Commune le 30 mai 2011.

VOTES : 19**POUR : 19****CONTRE : 0****ABSTENTION : 0**

III – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR DEGATS CAUSES A LA VOIRIE COMMUNALE :

Le Maire explique que suite aux intempéries survenues le 30 mai 2011, de nombreux dégâts ont été constatés sur la voirie communale, ainsi que sur les ouvrages hydrauliques (buses et ponts) qu'il convient de réparer en urgence.

Il propose de solliciter le Conseil général pour le financement et la réalisation de ces travaux.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

APPROUVE la réalisation des travaux de réparation de la voirie communale et des ouvrages hydrauliques (buses et ponts) suite aux intempéries survenues le 30 mai 2011,

SOLLICITE une subvention du Conseil général la plus élevée possible pour la réalisation de ces travaux d'urgence.

VOTES : 19**POUR : 19****CONTRE : 0****ABSTENTION : 0**

IV – DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CALAMITE AGRICOLE :

Le Maire explique que les intempéries subies par la Commune le 30 mai 2011 ont causé des dégâts aux terres agricoles de la Commune.

Pour que la possibilité d'une indemnisation soit examinée, il convient de déposer auprès des services de l'Etat, une demande de reconnaissance de l'état de calamité agricole pour cette période.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à déposer une demande de reconnaissance de l'état de calamité agricole au titre des intempéries subies par la Commune le 30 mai 2011.

VOTES : 19**POUR : 19****CONTRE : 0****ABSTENTION : 0**

**V - PARTICIPATION D'UN RIVERAIN AUX FRAIS DE GOUDRONNAGE D'UN CHEMIN RURAL :**

Monsieur le Maire explique que Monsieur Pierre VIDALE souhaite qu'une portion du chemin rural dont il est riverain (200m) soit refaite en enrobé, et a proposé de prendre en charge la différence entre le coût du tricouche (version initialement retenue par la Commune) et le coût de l'enrobé.

Selon les estimations établies par les services de la DDTM, cette différence s'élève à 2 330 € HT.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

ACCEPTE la participation de Monsieur Pierre VIDALE aux frais de réfection du chemin en enrobé,
PRECISE que cette participation fera l'objet d'un titre au compte 758.

VOTES : 19 POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

VI – ACHAT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION ROUTIERE :

Le Maire explique que des panneaux de signalisation routière doivent être commandés.

Suite à la consultation de plusieurs entreprises, il s'avère que l'entreprise SIGNATURE S.A.S. sise à BENESE-MAREMNE (40) a présenté l'offre la moins chère.

Le Maire propose donc au Conseil municipal de passer une commande de panneaux d'un montant de 5 098,60 € TTC à l'entreprise SIGNATURE S.A.S.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE l'acquisition de panneaux de signalisation auprès de l'entreprise SIGNATURE S.A.S., pour un montant de 5 098,60 € TTC,

PRECISE que ces achats seront effectués sur le compte 2151 (opération n°49 voirie),

PRECISE également qu'une commande complémentaire de panneaux sera prochainement effectuée.

VOTES : 19 POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Madame CAZADOUMECQ précise que ces panneaux de signalisation sont essentiellement des indications de voie sans issue, de restriction aux poids-lourds et des espaces partagés (autour de l'école et du collège avec une limitation de vitesse à 20 km/h).

Le projet prioritaire de la commission sera la numérotation des maisons du bas du village suivra dans un deuxième temps les maisons dans les quartiers.



VII – ETUDE DE TRANSFORMATION DU PRESBYTERE ET DE LA GRANGE CABARROUY EN LOGEMENTS SOCIAUX :

Le Maire propose au Conseil municipal d'étudier le principe de réhabilitation du presbytère, suite au départ de Monsieur le Curé, et de la grange Cabarrouy en logements sociaux.

Le Presbytère pourrait ainsi être transformé en deux logements de type F3 ou F4, la grange Cabarrouy en deux logements de type F2, F3 ou F4.

Ces opérations pourraient faire l'objet de financements de la part du Conseil général, du Conseil régional et de l'Etat.

Il explique que le PACT H&D Béarn Bigorre pourrait être maître d'œuvre de l'opération et réaliser ainsi des études comprenant :

- Le relevé Etat des lieux des bâtiments existants et de leurs annexes,
- Le diagnostic technique et architectural des existants,
- Le projet niveau esquisse,
- L'évaluation financière des opérations,
- L'évaluation des financements mobilisables.

La rémunération de la mission normale de maîtrise d'œuvre serait la suivante :

- 1 950 € HT pour la réhabilitation du presbytère,
 - 2 150 € HT pour la réhabilitation de la grange Cabarrouy,
- pour les relevés, dossier état des lieux, diagnostic et études préliminaires.

Les autres phases de l'opération sont calculées selon un pourcentage dégressif du montant HT final des travaux.

Le Conseil municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

ACCEPTE le principe de réhabilitation du presbytère et de la grange Cabarrouy en logements sociaux,
CONFIE la mission normale de maîtrise d'œuvre au PACT H&D Béarn Bigorre,
AUTORISE le Maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre avec le PACT H&D du Béarn,
PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice.

VOTES : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

VIII – MISE EN ACCESSIBILITE DE LA RUE LOUIS BARTHOU : CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE

Le Maire rappelle la délibération du 07 avril 2011 par laquelle le Conseil municipal a décidé de réaliser l'opération de mise en accessibilité de la rue Louis Barthou et de lancer un avis d'appel à la concurrence pour recruter le Maître d'œuvre chargé de dessiner les aménagements et de suivre l'opération.

Après avoir reçu trois offres et les avoir examinées selon les critères affichés dans le règlement de consultation (la valeur technique sur note d'impression et méthode d'organisation, le prix des prestations), le Maire propose de retenir l'offre de Vision Paysage-SATMOO- Bouchonneau, pour un montant forfaitaire de 11 122,80 € TTC.

**64290 – Pyrénées-Atlantiques**

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir l'offre de Vision Paysage-SATMOO- Bouchonneau, pour un montant forfaitaire de 11 122,80 € TTC, comme maître d'œuvre de l'opération de mise en accessibilité de la rue Louis Barthou,

AUTORISE le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec Vision Paysage-SATMOO- Bouchonneau,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice.

VOTES : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

IX – RENOUELEMENT DU CONTRAT A DUREE DETERMINEE D'UNE ANIMATRICE JEUNESSE :

Le Maire explique que le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi de Mlle Virginie LAVIGNOTTE, animatrice au service jeunesse de Lasseube, est arrivé à expiration le 14 juin 2011.

Il propose au Conseil municipal de conclure un nouveau Contrat à Durée Déterminée avec elle pour une durée de 6 mois, du 15 juin au 14 décembre 2011, pour un nombre d'heures de 30h hebdomadaires en moyenne, et une rémunération basée sur l'indice brut 347 majoré 325 de la fonction publique.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE de renouveler le Contrat à Durée Déterminée de Mlle Virginie LAVIGNOTTE, animatrice au service jeunesse de Lasseube, pour une durée de 6 mois et aux conditions ci-dessus énoncées par le Maire.

AUTORISE le Maire à signer le Contrat à Durée Déterminée ci-annexé.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice.

VOTES : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

X – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

La Commission a traité les dossiers complets, les autres seront vus plus tard, dès réception des éléments manquants.

L'association C.C.J.A, qui n'a pas de projet pour cette année, n'a pas souhaité demander de subvention.

Monsieur le Maire demande si des conseillers font partie du bureau d'une association, auquel cas ils ne participent pas au vote.



ASSOCIATION	2011	ASSOCIATION	2011
APEEL	300,00	FOYER SOCIO EDUCATIF	370,00
ASS BIBLIOTHEQUE PEDAGOGIQUE	20,00	LASSEUBE HAND BALL	4 000,00
ASS DONNEUR DE SANG	100,00	LES COQS	350,00
ASS LES RESTO DU COEUR	120,00	COOPERATIVE SCOLAIRE	1 750,00
ASS LOS SEUVETONS	1 250,00	PREVENTION ROUTIERE	50,00
ASS PECHE ET PIS DES BAISES	120,00	QUILLES DE NEUF	160,00
ATOUT JEUNE (PREVISIONNEL)	12 000,00	SECTION PELOTE	1 800,00
BIBLIOTHEQUE CENTRE CULTUREL	1 200,00	SECOURS CATHOLIQUE	120,00
CLUB SECONDE JEUNESSE	400,00	SECOURS POPULAIRE	120,00
COMICE AGRICOLE LASSEUBE	450,00	STE DE CHASSE LASSEUBOISE	150,00
CROIX ROUGE FRANCAISE	120,00	FCPE	300,00
FOYER RURAL CYCLO	160,00	LA SABATA	50,00
		TOTAUX	25 460,00

- Félix REBOLLE-LABORDE ne participe pas au vote de la subvention attribuée au Comice Agricole.

Le Conseil municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'attribuer les subventions présentées ci-dessus.
- **PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus à l'article 6574 du budget primitif 2011.

VOTES : 18

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

XI – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA PRATIQUE DU KARTING :

Le Maire explique au Conseil municipal qu'il a reçu une demande de subvention émanant de Thibault FLOURET-BARBE, pratiquant le karting à un niveau national.

Etant donné le palmarès de ce jeune lasseubois, le Conseil municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 € à Thibault FLOURET-BARBE,

PRECISE que cette subvention sera versée sur le compte 6574.

VOTES : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0



XII- ACHATS ET TRAVAUX SANS DELIBERATION :

Mr le Maire précise qu'il n'a pas de facture à proposer.

● QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle la réunion sur le programme local de l'habitat organisée conjointement par la CCPO et le PACT DU BEARN le mardi 21 juin 2011 à 20h à LASSEUBE.

Il précise aussi qu'il a signé l'acte d'achat du terrain COURATTE-ARNAUDE

Madame CAZADOUMECQ remercie les Conseillers Municipaux qui se sont impliqués pour nettoyer les chemins après les intempéries, et fait part également des travaux de voirie en cours. Suite aux sollicitations des habitants du quartier Côte Blanche pour la collecte des ordures ménagères au porte à porte et vu l'accès impossible pour le camion benne, il a été indispensable de rouvrir le chemin communal sur une longueur de 80m.

Monsieur PORTATIU informe que les travaux de remplacement des menuiseries de la Mairie sont terminés et ont été réalisés avec soin et rapidité.

Monsieur le Maire précise que le diagnostic énergétique de tous les bâtiments communaux réalisé par le SDEPA, est terminé. Cette étude est subventionnée à 80 %.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.